

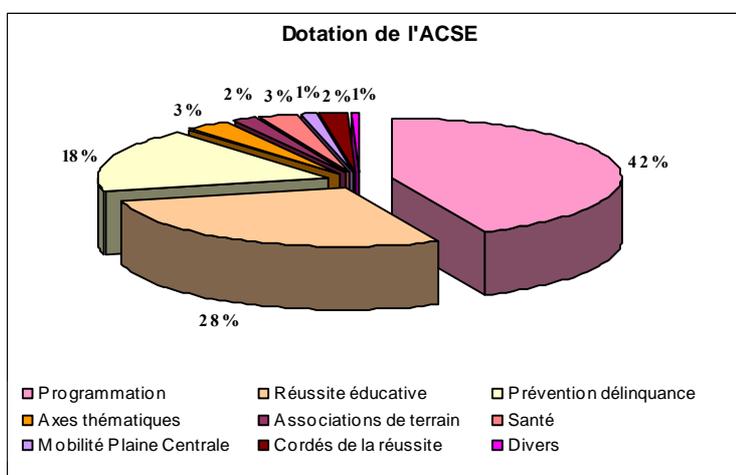
FAVORISER L'INTEGRATION

Agir en faveur des quartiers prioritaires

Dans le cadre des 16 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) du Val-de-Marne, près de **9,6 M €** ont été consacrés en 2011 au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires. Ces crédits délégués par l'ACSé sont destinés à favoriser une meilleure intégration des territoires en difficulté dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se trouvent.

En 2011, 15 avenants aux CUCS ont été signés permettant leur prolongation sur la période 2011 - 2014.

6 conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ont été signées pour une période de 3 ans (2011/2013) avec 6 structures aux enjeux importants afin de pérenniser leur fonctionnement et faciliter le versement des subventions accordées par l'Etat. Au total, ces 6 CPO représentent un engagement annuel de près de **0,51 M€**.



Emploi et développement économique

Près d'une centaine d'actions a été soutenue à hauteur de **1,09 M€** : organisation de forums pour l'emploi ; dispositifs d'accompagnement et de mobilisation des demandeurs d'emploi, aides pour l'obtention du permis de conduire, soutien des actions des missions locales, financement de postes de chargés de mission « Insertion » dans le cadre des projets de renouvellement urbain, actions spécifiques en direction des femmes, lutte contre la fracture numérique...

Soutien scolaire, aide à la parentalité, santé et citoyenneté : Avec la Caisse d'Allocations Familiales, les crédits de la politique de la ville financent des **actions d'accompagnement à la scolarité** au travers de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Il s'agit de mettre en place des actions sur le temps péri-scolaire centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. 52 projets ont été financés pour un montant total de subventions de **0,15 M €**, ce qui représente 180 groupes de 15 enfants chacun.

Au travers du **Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**, l'Etat finance à hauteur de plus de **0,06 M€** des groupes de parole, d'échange et de partage d'expériences à destination des parents, des lieux d'accueil, des espaces de rencontre parents-enfants, des débats.

En matière de médiation familiale, l'Etat soutient les actions des opérateurs, notamment les espaces de rencontre mis en place par l'Association Pour le Couple et l'Enfant et Espace Droit Famille.

Le programme de **Réussite Educative** a été financé par les crédits de la politique de la ville à hauteur de 70% pour **2,64 M€**. Des actions dédiées aux enfants de 2 à 16 ans et aux familles les plus fragilisées qui habitent en ZUS permettent de créer une démarche d'accompagnement globale qui a vocation à agir sur l'ensemble des difficultés sociales, sanitaires, culturelles et éducatives auxquelles sont confrontées les familles. Clubs de lecture, accompagnement à la scolarité, ateliers d'expression, éveil à la citoyenneté, café des parents, accompagnement vers des structures de soins, ethno-psychologie... ont été réalisés. L'année 2011 a vu l'émergence de projets en matière de décrochage scolaire soutenus à hauteur de **0,05 M€**.

47 Adultes Relais aident à la résolution de petits conflits par la médiation et le dialogue et contribuent à renforcer la vie associative. Le financement de ce réseau est de l'ordre de **1,5 M€** par an. 2 postes supplémentaires ont été obtenus sur la médiation scolaire.

Au titre du programme « Intégration et accès à la nationalité française », l'Etat a financé pour **0,56 M €** de nombreux Ateliers de Savoirs socio-Linguistiques (ASL) destinés à développer l'autonomie sociale et professionnelle des personnes d'origine étrangère à travers l'acquisition de la langue française ainsi que des actions de médiation sociale ou de santé dans les Foyers de Travailleurs Migrants. S'ajoutent à cela des crédits de l'ACSé à hauteur de **0,17 M€**.

En 2011, l'Etat a consacré plus de **0,31M €** au financement de structures ou d'actions permettant **l'accès à la citoyenneté ou aux droits** : permanences, Points d'Accès aux Droits (PAD), Maison de la Justice et du Droit (MJD)...

Des **correspondants du Parquet** (11 sur 18 communes) permettent d'apporter à tous une justice de proximité : actions de prévention, aide au dépôt de plaintes et à l'accès à la procédure pénale, aide aux victimes, rappels à la Loi, médiations pénales. Ce dispositif a été soutenu à hauteur de **0,12 M€**.

Les communautés d'agglomération de Plaine Centrale et du Val-de-Bièvre ont défini chacune un **plan de lutte contre les discriminations** soutenu par l'Etat.

Un programme « **Ville Vie Vacances** » (40 projets) soutenu à hauteur de **0,21 M €** permet aux jeunes des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans de partir en vacances ou de bénéficier d'activités pendant les congés scolaires.

L'Etat a consacré également **0,18 M €** au soutien des **4 Ateliers Santé Ville** (concernant 6 communes) du département. En 2012, au moins 2 nouveaux ASV (Bonneuil-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois) et un diagnostic sur la Communauté d'agglomération Plaine Centrale seront financés.

Les mesures de la Dynamique Espoir Banlieues

Une **Plate-forme de la Mobilité** sur le territoire de la communauté d'agglomération de Plaine Centrale et Bonneuil-sur-Marne a été ouverte pour trouver des solutions adaptées aux déplacements du public en insertion sociale ou professionnelle. L'aide de l'Etat est de **0,12 M€** par an pendant 3 ans. 423 bilans de compétence ont été réalisés depuis 2010 et 210 personnes ont été accompagnées dont 55% issues des quartiers prioritaires. Des permanences ont lieu également au CCAS de Limeil-Brevannes depuis juin 2010 et au pôle social de Bonneuil-sur-Marne depuis avril 2011.

Le **Contrat d'Autonomie** vise les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Sur la période 2008-2011, plus de **1200 bénéficiaires** ont été accueillis. Le dispositif a été reconduit sur 3 ans avec 400 contrats supplémentaires.



Internat d'excellence à Cachan

L'école de la 2^{ème} Chance à Orly a accueilli 172 élèves en 2011 dont 30% issus des quartiers prioritaires. Une antenne ouvrira à Créteil en septembre 2012 pour accueillir 45 jeunes.

10 « **Cordées de la Réussite** » dont 8 financées par l'Etat pour accompagner les lycéens des quartiers prioritaires vers l'enseignement supérieur d'excellence grâce à des actions de tutorat.

« **coups de pouce clé** », soutien à la lecture au cours préparatoire étendu en 2011 à 3 nouvelles écoles (Villeneuve-Saint-Georges, Créteil, Alfortville). 5 coups de pouce y ont lieu.

L'Internat d'Excellence de Cachan a vu son nombre de sections doublé à la rentrée 2011. Il accueille désormais 100 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} dans des conditions particulièrement favorables à leur réussite

L'accès au droit : une convention de mutualisation avec le CDAD du Val-de-Marne

En 2011, le CDAD a ainsi assuré les financements de l'accès au droit dans le département. Il veille à la cohérence du dispositif d'accès au droit, anime le réseau, évalue les résultats des points d'accès au droit (PAD) et des permanences juridiques. La recherche de cohérence porte également sur les autres dispositifs, notamment les deux maisons de la justice et du droit.

Le développement d'une stratégie rendant le droit accessible à tous et notamment aux populations les plus fragilisées (en ZUS et CUCS) se fait avec des « organismes réalisateurs » : l'association « Justice et Ville », la FNAFA, l'association « Droits d'Urgence », les villes de Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine.

L'Etat s'est engagé à hauteur de **0,11 M€** sur cette action qui est renouvelée en 2012.

Favoriser l'accès à l'éducation, au sport et à la culture

L'éducation

Le Val-de-Marne compte 253 270 élèves dont 225 220 soit 89 % sont pris en charge par l'enseignement public dans 611 écoles, 104 collèges, 36 lycées, 13 lycées professionnels et 2 Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA). Un nouveau lycée a ouvert ses portes à Chevilly-Larue. Depuis la rentrée 2011, il accueille environ 340 élèves avant de voir ses effectifs progresser.

Le département se caractérise à la fois par une amélioration continue de la fluidité des parcours et une progression régulière des résultats aux examens. Le projet académique constitue une véritable feuille de route pour les élèves et les personnels. Depuis février 2008, il se fonde sur la richesse et le défi que représentent la diversité des situations et la jeunesse d'une population constituée à 30 % de jeunes de moins de 25 ans. Il permet d'accomplir les priorités nationales en matière d'éducation en tenant compte des particularités de notre territoire.

Il s'agit de donner à chaque élève les moyens de réaliser ses ambitions sur les plans professionnel et civique grâce à un socle commun de connaissances et de compétences, au développement des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et un accompagnement éducatif personnalisé.

La réussite aux examens

| | 2010 | | | 2011 | | | |
|------------|----------|-------|------------------|----------|-------|------------------|-----------|
| | Présents | Admis | Taux de réussite | Présents | Admis | Taux de réussite | Evolution |
| BEP | 4333 | 2913 | 67,2% | 3534 | 2299 | 65,1% | -2,1% |
| CAP | 2347 | 1915 | 81,6% | 2622 | 2211 | 84,3% | 2,7% |

| | 2010 | | | 2011 | | | |
|-----------------------------------|----------|-------|------------------|----------|-------|------------------|-----------|
| | Présents | Admis | Taux de réussite | Présents | Admis | Taux de réussite | Evolution |
| Baccalauréat Général | 6644 | 5588 | 84,1% | 6600 | 5656 | 85,7% | 1,6% |
| Baccalauréat Technologique | 3754 | 2744 | 73,1% | 3495 | 2607 | 74,6% | 1,5% |
| Baccalauréat Professionnel | 2407 | 1856 | 77,1% | 3466 | 2638 | 76,1% | -1,0% |

Prendre en compte les élèves à besoins particuliers

L'accueil des élèves en situation de handicap Entre 2005 et 2011, le nombre d'élèves handicapés accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées a progressé de 66 % avec une accélération entre 2010 et 2011 (+12,39 %). A la rentrée scolaire, **2311 élèves handicapés étaient accueillis dans les écoles, et 1272 dans les collèges et les lycées.**



Collège Georges Brassens à Marolles en Brie

5 classes d'inclusion scolaire supplémentaires ont été ouvertes dans le 1^{er} degré, portant le nombre de CLIS à 83 et 1 unité localisée d'inclusion scolaire supplémentaire a été créée dans le second degré, portant le nombre des ULIS à 31 dans le département.

Outre les enseignants spécialisés, l'éducation nationale recrute un nombre important de personnels pour accompagner les élèves handicapés dans les gestes de la vie quotidienne. 318 assistants d'éducation et 295 personnes en contrat unique d'insertion ont œuvré en 2011 auprès d'un ou de plusieurs élèves handicapés auxquels se sont ajoutés en septembre 30 assistants de scolarisation.

La scolarisation des jeunes nouvellement arrivés en France. Le Val-de-Marne a accueilli en 2010 -2011, **1 121 jeunes** arrivés depuis moins de 2 ans, ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et jamais scolarisés en France.

Un accueil est assuré aux jeunes et à leur famille dans 3 centres d'informations et d'orientation. En fonction de leur positionnement linguistique et de leur niveau de connaissances scolaires, les jeunes sont affectés dans un établissement scolaire soit :

- dans une classe d'accueil pour un an maximum si l'élève a déjà été scolarisé dans son pays d'origine ;
- dans une classe d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement, en fonction de l'âge.

L'éducation nationale offrait en 2010/2011, 660 places de CLA réparties comme suit :

- 26 CLA dont 2 CLA NSA implantées en collège,
- 8 CLA implantées en lycées.

Les moyens mis en œuvre dans les collèges et lycées sont en constante augmentation depuis trois ans. L'enjeu principal est bien de mettre tous les élèves en situation de réussite scolaire.

Prevenir l'absentéisme et le décrochage scolaire

La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, et l'assiduité une obligation scolaire générale. **La lutte contre l'absentéisme** est une priorité pour l'éducation nationale.

Une stratégie de réponse progressive au collège ou au lycée a été mise en place avec la généralisation des groupes d'aide à l'insertion (GAIN); le GAIN permet aux personnels de direction, de vie scolaire, enseignants, infirmière, assistantes sociales, conseiller d'orientation-psychologue... de s'associer pour identifier les causes de l'absentéisme et les traiter : problème scolaire, familial, mauvaise orientation.

Une commission départementale, traite, le cas échéant, les cas les plus difficiles.

Un retour durable de près de la moitié des élèves absentéistes est constaté à la suite de ces mesures.

La lutte contre le décrochage scolaire par :

- un accompagnement personnalisé au collège et au lycée et la diversification de l'offre éducative, visant à donner à chaque élève un cadre favorable à sa réussite : classes « prépa-professionnelles » en 3^{ème}, découverte des métiers. En 2010-2011, les classes et ateliers relais ont accueilli plus de 430 élèves.
- le « micro-lycée » à Vitry qui accueille depuis 2008 des jeunes déscolarisés, afin de les aider à obtenir le baccalauréat, avec un taux de réussite de 75%.
- la création de 10 plateformes de lutte contre le décrochage qui proposent tout au long de l'année des solutions de rescolarisation ou d'insertion. **En 2010-2011, elles ont accueilli 800 jeunes.**
- le repérage des élèves « perdus de vue » a été amélioré et de nouvelles actions financées par des fonds européens, ont été programmées pour 2011-2012.

Le sport, outil de cohésion sociale et d'intégration

Dans le Val-de-Marne, un réseau dense de clubs sportifs et d'associations joue un rôle essentiel dans la construction du lien social : on compte près de 2 000 clubs sportifs ou sections de clubs omnisports affiliés aux fédérations sportives qui regroupent près de 240 500 licenciés. 42% des associations sont affiliées à une fédération olympique tandis que 23% d'entre elles sont affiliées à une fédération reconnue de haut niveau et 35% à une fédération affinitaire.

Les disciplines comptant le plus grand de licenciés sont le football (31092), la fédération sportive et gymnique et du travail FSGT (23919), le tennis (22720), le judo (10919). Le taux de licences par rapport à la population totale est de 18.2% soit inférieur à la moyenne nationale (24.2%) et régionale (20.0%).

La base de données nationale « recensement des équipements sportifs » (RES) permet de dénombrer dans le département plus de 2 700 équipements sportifs pour 936 installations sur les 47 communes. Le Val de Marne, comme les autres départements de la petite couronne, de par son exigüité, présente un taux de 21 équipements pour 10 000 habitants, inférieur à la moyenne nationale (49). Ceci peut s'expliquer par une forte urbanisation.

Le Val-de-Marne compte parmi les équipements les plus importants, le stade de football « Duvauchelle », le palais des sports à Créteil et 3 patinoires (Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois et Vitry-sur-Seine). Il compte également plusieurs bases de loisirs qui permettent la pratique d'activités de plein air notamment le parc du Tremblay

à Champigny-sur-Marne, les bases de Choisy-le-Roi et Créteil. Celles-ci témoignent d'une très forte fréquentation de l'ensemble de la population régionale.

• **Le Centre National de développement du sport (CNDS)** a attribué en 2011 **1,88 M €** (1,86 M€ en 2010) de subventions aux associations et comités sportifs destinées prioritairement à corriger l'inégal accès à la pratique sportive. **Près de 500 structures organisant plus de 2000 actions ont ainsi été soutenues.** De plus, les activités sportives organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif dans le temps périscolaire, ont permis à plus de 3500 enfants (1200 en 2010) issus d'écoles en zone d'éducation prioritaire et de collèges de s'initier à un sport. **0,2 M€** ont été consacrés à cette opération menée en étroite partenariat avec l'Inspection Académique et L'USEP 94.

• **Le programme départemental pour l'intégration des populations immigrées** du Val de Marne élaboré en 2011 comprend un volet destiné à intégrer les enfants de familles migrantes ne maîtrisant pas bien la langue française, dans les activités sportives de l'accompagnement éducatif dans le temps périscolaire.

• **Le parcours animation sport (PAS)** permet à des jeunes issus des zones urbaines sensibles de cofinancer leur projet de formation à un diplôme professionnel sportif et ainsi de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

• Les Jeux du Val de Marne, sont également l'occasion pour les services de l'Etat d'organiser:

« **Handicap sur le sport** » qui permet à environ 950 enfants valides et handicapés de pratiquer pendant deux journées des activités physiques et sportives encadrés par les comités départementaux sportifs. Cette opération a l'intérêt de mêler jeunes valides et handicapés et contribue à changer le regard des jeunes valides sur le handicap.

« **Fêtes du sport les filles** » environ 300 jeunes filles de 12 à 17ans ont été accueillies en 2011 (280 en 2010). L'objectif de l'opération est de leur permettre de s'initier à des activités physiques et sportives pour qu'à terme, elles rejoignent les associations sportives.

169 sportifs résidant dans le département sont inscrits sur la liste ministérielle des athlètes de haut niveau dans les trois catégories élite, senior et jeune. Au 8 juin 2012, 3 d'entre eux sont sélectionnés pour participer aux Jeux Olympiques de LONDRES : Brice LEVERDEZ en badminton et Sarah LOKO et Marie PASQUET remplaçantes en judo. D'autres sportifs de haut niveau sont encore en lice pour la sélection.



Remise des médailles jeunesse et sports -Cérémonie du 13/12/2011

Créée en 1969, la **Médaille de la Jeunesse et des Sports** récompense toute personne, française ou étrangère, qui s'est distinguée au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire.

La promotion 2011 comprend 107 récipiendaires dont 27 femmes et 80 hommes

La marraine de la promotion 2011 était Mme **Lolita DONA**, sportive licenciée au club de karaté « Budokan » de THIAIS qui concourt dans la catégorie des moins de 61 kilos et qui à 27 ans présente un palmarès remarquable : en 2009, médaillée d'or des jeux méditerranéens ; triple médaillée de bronze aux championnats d'Europe de 2009 à 2011 et en 2010 championne du monde par équipe et vice championne du monde en individuelle dans sa discipline.

Le soutien aux politiques locales de jeunesse

L'Etat assure le suivi des politiques locales de jeunesse portées par les collectivités locales ou les associations et qui s'appuie fortement sur les actions menées en collaboration avec le réseau information jeunesse du département, constitué de 36 structures (points et bureaux information jeunesse).

Les actions réalisées :

• Le soutien aux politiques éducatives locales à hauteur de **0,26M €**.

• Le soutien au réseau information jeunesse à hauteur de **0,032 M€**. L'Etat travaille en outre à renforcer les liens entre les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) et les Points Information Jeunesse (PIJ).

- **0,23 M €** pour subventionner les actions territoriales en faveur de la jeunesse déposés par les associations ou les collectivités locales en majeure partie au profit d'actions au sein des CUCS, le plus souvent en complément des crédits spécifiques de l'Accé.
- **0,027 M€** de bourses pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), aides financières accordées au stagiaire afin de prendre en charge une partie du coût de sa formation, sur critères sociaux. 155 jeunes ont été aidés, dont 60 % de moins de 21 ans. **1424 jeunes ont obtenu le BAFA (495 garçons et 929 filles)** dans le département, pour mémoire, 1012 en 2010.
- 45 postes financés dans le cadre du FONJEP (7 320 € annuels par poste) sont venus soutenir les associations pour la consolidation de leurs emplois.

La culture

En 2011, l'Etat a consacré un budget de **11,36 M€** au bénéfice des actions culturelles dans le Val-de-Marne.



Le Val-de-Marne est riche en structures labellisées ou membres de réseaux nationaux du spectacle vivant

L'Etat participe au financement de leur fonctionnement, en partenariat avec les collectivités locales :

- Un centre de développement chorégraphique (CDC) : **La Briqueterie** (Biennale du Val-de-Marne) à Vitry-sur-Seine (le bâtiment est en cours de réhabilitation avec une participation financière de **1M€** de l'Etat pour une ouverture prévue en 2013).

Photo Agence d'architecture Philippe Prost

- Une scène nationale (SN) : la **MAC à Créteil**. L'ouverture d'un studio ouvert sur les nouvelles technologies développe une meilleure diffusion auprès du jeune public et des expérimentations en matière de création (financement Etat : **1,89 M €**)
 - Un centre chorégraphique national (CCN) : le **CCN de Créteil et du Val-de-Marne**, seul CCN en Ile-de-France, en 2011 qui justifie d'une activité remarquable notamment en termes de diffusion de ses créations artistiques (financement Etat : **0,51 M €**)
 - Un centre national de création musicale (CNCM) : le CNCM francilien **La Muse en Circuit** à Alfortville qui organise, outre ses activités de studio, des rencontres musicales permettant une meilleure diffusion de la création musicale contemporaine par les théâtres de ville du Val-de-Marne (financement Etat : **0,4 M €**)
- Un nouveau centre dramatique national (CDN) est en préfiguration : le **Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI)**, (financement Etat : **1,13 M €**). Le projet architectural en vue de son installation à la Manufacture des Œillets est en cours d'études.

Le Val-de-Marne accueille également à Alfortville, le siège de **l'orchestre national d'Ile-de-France** (financement Etat : **2,25 M €**)



Arts plastiques : La DRAC a accompagné la ville d'Ivry-sur-Seine pour l'installation du centre d'art contemporain **Le Crédac** à la Manufacture des Œillets.

L'exposition d'ouverture a été consacrée à Mircea Cantor, lauréat du prix Marcel Duchamp 2011

Mircea Cantor, *Fishing Fly*, 2011

Barils de pétrole, acier inox, plexiglas, pvc, 202 x 405 x 340 cm

Coproduction Yvon Lambert / le Crédac

Courtesy Mircea Cantor et Yvon Lambert, Paris

Photo : © André Morin / le Crédac

En outre, dans le domaine culturel, l'Etat soutient notamment :

- 16 compagnies théâtrales,
- 9 ensembles musicaux, les conservatoires à rayonnement départemental de Cachan, Créteil, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses et le conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés,
- la construction et l'aménagement de bibliothèques de lecture publique (3 dossiers en 2010 dont la future médiathèque de Choisy-le-Roi),

- les principales manifestations cinématographiques du département : « les Ecrans documentaires » à l'espace Jean Vilar d'Arcueil, « Ciné Junior94 » organisé dans 20 communes,
- l'éducation artistique et culturelle au bénéfice des publics scolaires : « l'école et cinéma » qui a concerné 269 écoles, « collège au cinéma » (34 établissements), « Apprentis et lycéens au cinéma » (45 établissements), les enseignements artistiques optionnels en partenariat avec l'éducation nationale ...
- culture à l'hôpital : 2 actions,
- 2 actions en direction des publics handicapés,
- 7 actions dans le cadre de la « dynamique espoir banlieue ».

Les 28^{èmes} Journées européennes du patrimoine 2011 avec pour thème national « le voyage du patrimoine ». Reflet de mutations, de métissages et d'emprunts successifs, support de création, le patrimoine a toujours été « en mouvement ».

137 sites ouverts dans le Val-de-Marne.
30 sites sont des ouvertures exceptionnelles,
et **11** ouvraient pour la première fois.

Une première :

-La Briqueterie (Vitry-sur-Seine) qui proposait des visites dansées et commentées. 270 visiteurs.

Voyages insolites :

-Le MAC/VAL (Vitry-sur-Seine) présentait « Dancing Killing », un marathon de danse de 10 h construit par séquence de jeux aux allures d'expériences de télé-réalité. 1157 visiteurs ont été accueillis.

46 853 visiteurs ont été accueillis sur les sites val-de-marnais.



photo©M. Aumercier- Journées du patrimoine 2011 au MAC/ VAL

Le soutien à la vie associative



En 2011, **année européenne du bénévolat et du volontariat**, s'est poursuivi le travail de la **Mission Accueil et d'Information des Associations (MAIA)** élargie à de nouveaux membres, tant issus du secteur associatif que de l'administration territoriale de l'Etat.

Deux premiers travaux initiés par la MAIA ont d'ores et déjà abouti :

- Une plaquette de présentation de la MAIA, éditée et diffusée à de nombreux réseaux associatifs ainsi qu'à toutes les collectivités du département. Elle présente chacun des acteurs de cette instance (institutionnels et associatifs), leurs coordonnées, et leurs champs de compétences dans le domaine du soutien à la vie associative.

-Une soirée du bénévolat et du volontariat, organisée à la Préfecture le 29 novembre 2011. Plus de 130 personnes ont répondu présent à cette invitation.



Photo lauréate du concours intitulé « 94 visages de la vie associative en Val de Marne ». Elle illustre l'activité d'une junior association de Bry-sur-Marne et symbolise la dimension intergénérationnelle de l'action de cette association.

L'Etat a en outre soutenu deux sessions de formation au Certificat de Formation à la Gestion Administrative (CFG), mis en place chaque année depuis 2008 en collaboration avec la chambre des associations. Une session spécifiquement adressée aux jeunes bénévoles sera organisée en 2012.

Agir pour l'intégration des populations immigrées

Le Programme Départemental d'Intégration des populations immigrées (PDI) a été validé début 2012 après près d'un an de concertation avec de nombreux acteurs impliqués sur ces questions (dont l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration); ce programme a défini 23 fiches-actions afin d'améliorer les conditions d'intégration des populations immigrées. Le PDI a été élaboré en tenant compte des travaux conduits au niveau régional pour établir un Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

L'Etat a financé en 2011 de nombreuses actions favorisant l'intégration de cette population, pour un montant de **0,75 M€**. Il s'agit d'actions de formation linguistique, pour près de 85%, notamment dans les centres sociaux et d'actions d'intégration dans les foyers de travailleurs migrants.

Agir en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Prendre en compte les besoins respectifs des hommes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques sectorielles (emploi, éducation, santé,...) et corriger les inégalités persistantes par la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des femmes. L'ensemble des programmes de l'Etat concourt à la prise en compte cet objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions qu'ils financent.

En 2011, la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité a mobilisé **0,19 M €** de subventions pour mettre en œuvre des mesures spécifiques en faveur des femmes (0,17 M€ en 2010 soit une augmentation de 11,2%) ; à cela s'ajoutent les crédits de droit commun qui participent à cette politique. Les axes prioritaires sont :

• L'éducation à l'égalité et lutte contre les violences faites aux femmes :

Le 3^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 engage **31,6 M€** d'argent public soit 30% d'augmentation par rapport au plan précédent.

La convention régionale interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif

8 ministères sont réunis autour d'un objectif global avec trois grands axes de travail :

- Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi ;
- Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes et mettre en œuvre des actions de prévention des comportements et violences sexistes ;
- Intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques du système éducatif.

- Le soutien aux **actions visant à l'éducation à l'égalité et à lutter contre les comportements sexistes** en priorité en direction du jeune public.

- Le soutien aux **dispositifs spécifiques d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences** : Depuis 2010 l'association Tremplin 94 - SOS Femmes est financée à titre de référent local femmes victimes de violences.

- la 2^{ème} édition de « **La Mirabal, pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes** », le 25 novembre avec Tremplin 94 - SOS Femmes et le conseil général du Val-de-Marne. Cette manifestation : marche (4km), course (10km) et village associatif a rassemblé près de 1500 personnes au Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne.

• L'égalité professionnelle et salariale :

- Le **Prix pour la Vocation Scientifique et Technique des Filles** récompense chaque année des lycéennes qui s'orientent vers des filières scientifiques ou techniques de l'enseignement supérieur comptant moins de 40% de filles.

- Le **plan départemental pour l'égalité professionnelle dans le Val-de-Marne « Atout Egalité 94 »**. Fin 2011 une nouvelle impulsion a été donnée à ce plan pour répondre aux nouvelles obligations (sanction financière en l'absence d'accord collectif) des entreprises prévues par le décret du 07 juillet 2011.

- Le **dispositif des contrats Mixité des emplois et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** a été étendu pour aider les entreprises à financer un plan d'actions exemplaires en faveur de l'égalité professionnelle ou de mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois. 190 153 € ont été attribués aux entreprises pour des actions d'envergure régionale impactant l'ensemble des départements d'Ile-de-France.



• La promotion de l'entrepreneuriat féminin

L'Etat soutien des réseaux d'accompagnement spécifiques et assure la promotion du Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'Initiative des Femmes (**FGIF**). Le 27 septembre 2011, **en partenariat avec l'association Val-de-Marne Actif pour l'Initiative, une rencontre, présidée par le Préfet a rassemblé les acteurs de la création d'entreprise autour du FGIF et de différents acteurs de l'entrepreneuriat féminin.**

• L'intégration des femmes immigrées :

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre l'Etat et le CNIDFF (Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles) pour **informer gratuitement les femmes et le public sur leurs droits** pour favoriser l'accès à leur autonomie, développer des actions d'information vers les femmes victimes de violences, favoriser l'insertion professionnelle et la création d'activité par les femmes. En 2011, un accent particulier a été mis sur ce public en tant que public prioritaire pour l'élaboration du PDI, notamment pas la mise en place d'actions spécifiques en faveur des femmes primo-arrivantes.